



# APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE D'UN ILLUSTRATEUR OU D'UN AUTEUR (H/F) DANS LE  
CADRE D'UNE RÉSIDENCE MISSION PETITE ENFANCE

## SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE.....</b>	<b>p. 3</b>
1.1. Loudéac communauté – Bretagne Centre.....	p. 3
1.2. Le dispositif « Berce ô culture » .....	p. 3
1.3. Les partenaires du champ social, culturel et associatif .....	p. 4
<b>2. LA RÉSIDENCE MISSION .....</b>	<b>p. 6</b>
2.1. Le contexte.....	p. 6
2.2. Les enjeux et les objectifs.....	p. 6
2.3. La durée, la répartition du temps de travail, et le calendrier prévisionnel.....	p. 7
2.4. Les publics concernés.....	p. 7
<b>3. LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE LA RÉSIDENCE.....</b>	<b>p. 7</b>
3.1. La rémunération de l'artiste ou des artistes.....	p. 7
3.2. Le logement.....	p. 7
3.3. Le transport.....	p. 8
3.4. La restauration.....	p. 8
3.5. Le matériel.....	p. 8
3.6. La convention.....	p. 8
<b>4. L'ENVOI DE LA CANDIDATURE.....</b>	<b>p. 8</b>
4.1. Les critères de sélection.....	p. 8
4.2. Les éléments à fournir.....	p. 9
4.3. Le rétroplanning.....	p. 9
4.4. Les coordonnées.....	p. 9
<b>ANNEXE : La fiche administrative.....</b>	<b>p. 10</b>

# 1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE

## 1.1. Loudéac communauté – Bretagne Centre



Loudéac Communauté - Bretagne Centre est un territoire rural, une communauté de communes d'environ 52 000 habitants, composée de 41 communes et située au sud du Département des Côtes d'Armor. Le territoire s'étend sur une superficie de 1 168 m<sup>2</sup> pour une densité de population de 44,4 habitant/km<sup>2</sup>.

Les maîtres-mots guidant l'action intercommunale : faire de Loudéac

Communauté - Bretagne Centre un territoire rayonnant, innovant, entreprenant et accueillant. La communauté de communes s'efforce de garantir des services de proximité de qualité sur l'ensemble de son territoire et exerce pour cela diverses compétences :

- Le développement économique, en accompagnant les entrepreneurs désireux de s'installer parmi les 5 000 entreprises déjà implantées sur le territoire
- Le tourisme autour de la destination « Kalon Breizh - Cœur de Bretagne » et le site phare du Lac de Guerlédan
- La politique du logement et du cadre de vie, par un accueil logement tout public et des solutions d'hébergements diversifiées et adaptées
- L'environnement via notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau et les actions de développement et de maîtrise de l'énergie
- L'action sociale, par une politique enfance-jeunesse volontariste (modes d'accueil adaptés et activités jeunesse diversifiées), par le service de transports à la demande et les services à la personne (aide et soins à domicile, portage de repas, santé)
- Le numérique, par le déploiement généralisé du Très Haut Débit à échéance 2026 et l'animation espaces numériques
- Le développement culturel et sportif décliné autour des écoles de musique, de la lecture publique, des activités de sports nature, aquatiques et équestres.

## 1.2. Le dispositif « Berce ô culture »

« Berce ô culture » est un dispositif porté par le service petite enfance du CIAS de Loudéac Communauté (22). Initié il y a maintenant 4 ans, il fait suite à un diagnostic de territoire étudiant l'offre culturelle destinée aux enfants de 0 à 3 ans

et leur famille sur l'ensemble de l'EPCI. Le premier constat a fait état d'un grand nombre de propositions à destination des enfants d'âge scolaire, soit 3 ans. Or, comme le démontre le rapport des 1000 premiers jours, mais également celui de Sophie Marinopoulos, un accès précoce au monde culturel et à l'ouverture aux autres est essentiel car il s'inscrit « dans une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémises de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie. »<sup>1</sup>

Ainsi, sur le territoire de Loudéac Communauté a été observée, une offre culturelle riche, notamment en matière d'équipement : écoles de musique, bibliothèques, salles de spectacle...mais peu ou pas de propositions à l'attention du très jeune public. Fort de ce constat, il a été mis en avant l'importance de partir des structures culturelles déjà existantes en travaillant ensemble **à la mise en place d'une offre culturelle et artistique dès la naissance jusqu'à 3 ans.**

Trois grands champs d'actions ont été mis en exergue : l'enseignement musical, le spectacle vivant et la littérature petite enfance. Une vigilance toute particulière autour de la **valorisation des compétences parentales et de l'accompagnement à la parentalité** a été mis en avant comme fil conducteur sur l'ensemble des actions. Cette sensibilité s'inscrit totalement dans l'engagement de l'intercommunalité via son titre « Intercommunalité amie des enfants »<sup>2</sup>.

### 1.3. Les partenaires du champ social, culturel et associatif

#### Les structures petite enfance

Le territoire dispose d'une offre d'accueil riche et diversifiée. Le Relais petite enfance du CIAS de Loudéac Communauté est un service de proximité, il informe et accompagne les parents et les professionnels de la petite enfance.

#### Accueil collectif :

Des micro-crèches sont implantées sur les communes (10 à 12 places) :

- Le Haut-Corlay
- Le Quillio
- Plouguenast-Langast
- Trévé

Des petites et grandes crèches sont présentes sur les communes (18 à 50 places) :

- Le Mené-Saint Goueno

<sup>1</sup> Les 1000 premiers jours, là où tout commence, Rapport de la commission des 1000 premiers jours, Ministère des solidarités et de la santé, 2020, p.12

<sup>2</sup> Ce titre, porté par UNICEF France, a été décerné à Loudéac Communauté en 2021.

- Loudéac
- Merdrignac
- Plémet

### Accueil individuel :

Des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile sont répartis sur l'ensemble de la communauté de communes.

### Les structures et associations culturelles

- **Un réseau des bibliothèques sur le territoire de Loudéac Communauté :** le réseau comprend 36 bibliothèques ou médiathèques, dont 34 bibliothèques municipales et 2 associatives. L'ensemble de ces structures fait partie du réseau d'animation.
- **Trois écoles de musiques :** elles ont pour ambition de former des musiciens amateurs. Les équipes pédagogiques de Merdrignac, Loudéac et Corlay ont développé un projet innovant, donnant aux élèves la possibilité de travailler l'écoute, l'improvisation, la composition, la direction d'ensemble, l'arrangement, et d'approfondir les cultures musicales liées aux instruments enseignés. On y pratique différents styles musicaux, en mettant l'accent sur les pratiques collectives.
- **Trois salles culturelles :** les salles Mosaïque à Le Mené-Collinée, Kastell d'Ô à Uzel et le Palais des Congrès et de la Culture à Loudéac proposent annuellement une programmation de spectacles très éclectiques.
- **Quatre cinémas :** les cinémas situés à Loudéac, Merdrignac, Plouguenast-Langast, et Guerlédan permettent de profiter de toute l'actualité du cinéma et aussi de participer à des rencontres, animations organisées régulièrement autour du film : échanges avec réalisateur, acteur, producteur, critique, ciné-concert, programmation jeunesse ou art et essai...

Deux associations culturelles proposent également des programmations riches et variées :

- L'Office de Développement Culturel du Mené (ODCM)
- Le Comité d'Action Culturelle Sud 22 (CAC Sud 22)

### Des partenaires sociaux engagés autour de la culture

Les partenaires sociaux du territoire œuvrent en matière de solidarité et de développement social et participent activement à la dynamique du dispositif « Berce ô culture » :

- **La Maison du Département à Loudéac :** les différents services du CD22 sont présents sur l'ensemble du territoire de Loudéac Communauté en accompagnant les familles et les enfants dès la naissance ainsi que les professionnels petite enfance.
- **L'association « Culture Zatous Bretagne » :** elle prône l'inclusion sociale en facilitant l'accès et la pratique de la culture, du sport et des loisirs. Depuis 2004, le réseau solidaire contribue à lever les barrières financières, symboliques, psychologiques et culturelles qui freinent les publics isolés, en situation de précarité à pousser les portes des lieux culturels, des équipements sportifs et de loisirs. Le CIAS adhère à l'association depuis 2023.
- **L'association « Itinérances » :** elle intervient en direction des gens du voyage sur le département des Côtes d'Armor. Elle est présente plus spécifiquement les lundis à Loudéac. L'association intervient dans des

domaines diversifiés qui touchent à la vie quotidienne des gens du voyage comme l'accès aux droits et le soutien dans les démarches administratives, la famille et les questions d'éducation et de parentalité...

## 2. LA RÉSIDENCE MISSION

La **résidence-mission** diffère d'une résidence de création par son objectif premier. En effet, il ne s'agit pas de commande d'œuvre ni de création mais bien d'un engagement de la part de l'auteur/illustrateur autour d'une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle via l'EAC (éducation artistique et culturelle).

Cette résidence reposera sur :

- la présence de l'auteur/illustrateur pendant une période de deux mois en immersion sur le bassin de vie de Corlay. Il sera invité à donner à voir, à faire comprendre et expliquer sa démarche de création auprès des familles, des professionnels et jeunes enfants. Il lui sera demandé d'aller à la rencontre de ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps (au sein des bibliothèques, lors d'animations...)
- la présence d'albums, illustrations (...) choisies avec l'auteur/illustrateur en partenariat avec le réseau des bibliothèques et la référente du dispositif sur l'ensemble du territoire cité précédemment. une association de tous les professionnels du champ de l'action sociale, culturelle et parentalité œuvrant auprès de la petite enfance en fonction de leur degré respectif d'implication.

### 2.1. Le contexte

Le projet de résidence mission s'inscrit dans le contexte suivant :

- Un territoire isolé mais riche culturellement
- Le nécessité de sensibiliser les familles et professionnels sur l'importance de l'accès à la littérature petite enfance dès la naissance.
- L'importance de travailler avec les différents partenaires des champs de l'action sociale, culturelle et parentalité.

A NOTER : Un travail de médiation culturelle sera réalisé avec les différents partenaires du projet en amont de la résidence-mission : animations, formations, conférences, spectacles...

### 2.2. Les enjeux et les objectifs

La présence de l'auteur/illustrateur petite enfance au sein du bassin de vie de Corlay est au cœur du projet de résidence. Le travail en amont s'appuiera en partie sur les œuvres de l'artiste retenu : séances de lectures au sein des EAJE, écoles maternelles, bibliothèques... Des expositions peuvent également être envisagées.

L'objectif est de sensibiliser les familles et professionnels sur l'approche de la littérature petite enfance dès le plus jeune âge. Pourquoi lire à un enfant dès la naissance ? Quels sont les enjeux ? Quels sont les différents types d'albums disponibles : albums sans texte, imagiers... ? Comment rendre la littérature petite enfance accessible à tous ? Des temps de médiation seront organisés en partenariat avec les différents acteurs du bassin de vie de Corlay. Un temps de création personnel sera laissé à l'illustrateur/auteur.

#### CORLAY



### 2.3. La durée, la répartition du temps de travail, et le calendrier prévisionnel

#### Durée

La résidence est prévue sur une période de deux mois entre mars et mai 2024. Les semaines de présence seront déterminées en amont avec l'auteur/illustrateur petite enfance retenu.

#### Répartition du temps de travail pendant la durée de la résidence

45 % du temps de présence de l'auteur/illustrateur petite enfance sur le territoire sera consacré à la recherche et à la création en autonomie, 55 % à la médiation (moments de partage avec les familles, intervention au sein de l'EAJE, service petite enfance et / ou écoles maternelles...).

Les pourcentages indiqués sont approximatifs et seront à discuter entre l'auteur/illustrateur et la référente du dispositif « Berce ô culture » lors de la signature du contrat, ainsi que l'organisation de la répartition du temps de travail.

Les 3 premiers jours de résidence seront consacrés à la découverte du territoire par l'auteur/illustrateur et la rencontre avec les différents partenaires du projet en lien avec la référente du dispositif « Berce ô culture ».

#### Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Début de la résidence à partir de mars 2024
- Les 3 premiers jours de résidence seront consacrés aux rencontres avec les différents partenaires
- Fin de la résidence au plus tard fin mai 2024
- Intervention au sein du Salon du livre jeunesse à Loudéac le samedi 06 avril 2024
- Restitution publique du travail réalisé lors de la résidence/mission le dernier jour de résidence

### 2.4. Les publics concernés

La résidence mission ainsi que l'ensemble des ateliers de médiation organisés en amont et pendant la résidence s'adressent aux familles, aux professionnels du champ de l'action sociale, culturelle et parentalité ainsi que prioritairement aux enfants de 0 à 3 ans sur l'ensemble du bassin de vie de Corlay. (Certaines actions pourront toucher des enfants plus âgés, ex : présence de fratrie lors des animations, intervention auprès des élèves de petite section et présence des enfants de moyenne et grande section...)

## 3. CONDITIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE LA RÉSIDENCE

### 3.1. La rémunération de l'artiste ou des artistes

Pendant la période de résidence-mission, l'auteur/illustrateur sera rémunéré 2 500 € bruts par mois, pour une durée de deux mois l'auteur / illustrateur percevra donc 5 000 € bruts.

### 3.2. Le logement

La commune du Haut-Corlay prendra en charge la location d'un logement sur ladite commune qui offrira des conditions propices à la création : lieu calme et indépendant avec les éléments de confort de la vie quotidienne (chauffage, électricité, cuisine équipée, chambre, salle de bain, connexion internet, etc.).

### 3.3. Le transport

Le territoire du bassin de vie de Corlay étant situé en zone rurale, il est indispensable que l'auteur/illustrateur ait un véhicule personnel et un permis B en cours de validité.

Le CIAS de Loudéac Communauté prendra en charge les frais kilométriques sur la base du barème kilométrique dans la fonction publique territoriale :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5CV et moins	0.32€	0.40€	0.23€
6 et 7 CV	0.41€	0.51€	0.30€
8CV et plus	0.45€	0.55€	0.32€

Pour la partie médiation uniquement, les remboursements des déplacements sur le territoire se feront sur justificatifs avec un plafond mensuel de 800 km. Les déplacements ne seront pas pris en charge pour la partie création.

Les types de forfaits pour les trajets domicile – lieu de résidence seront pris en charge :

- Pour la période de résidence entre mars et fin mai 2024 (nombre d'aller-retours maximum : 4)

Les candidats retenus pour l'entretien recevront, sur présentation d'un justificatif, un défraiement forfaitaire maximum de 100 euros.

### 3.4. La restauration

Les frais de repas sont inclus dans la rémunération brute de l'auteur/illustrateur (cf chapitre 3.1). Cependant le CIAS de Loudéac Communauté prendra à sa charge les frais de repas à l'extérieur liés à des temps de médiation et précisés lors de l'élaboration de la convention. Cette prise en charge sera soumise à justificatif.

### 3.5. Le matériel

Le matériel nécessaire pour les temps de médiation sera pris en charge par le CIAS de Loudéac Communauté. Les besoins seront à définir en amont avec les différents partenaires du projet et l'auteur/illustrateur dans la limite du fond alloué aux actions de médiation.

L'artiste utilisera son propre matériel informatique (ordinateur portable, imprimante, etc.) et son propre téléphone si besoin dans le cadre de son travail de création personnel.

### 3.6. La convention

Une convention sera signée au minimum 2 semaines avant le début de la résidence-mission entre l'auteur/illustrateur et le CIAS de Loudéac Communauté pour la période de résidence entre mars et mai 2024. Elle précisera le programme d'actions culturelles coconstruit en amont avec l'auteur/illustrateur.

## 4. L'ENVOI DE LA CANDIDATURE

### 4.1. Les critères de sélection

Le choix de l'auteur/illustrateur petite enfance pour ce projet de résidence-mission sera déterminé en fonction des éléments ci-dessous :



- La motivation, les compétences, et l'expérience de l'auteur/illustrateur en termes de médiation auprès du jeune public et des familles seront examinées.
- La personne retenue sera appelée à résider sur le territoire et à se rendre disponible pour la mission à laquelle elle aura postulée.
- L'auteur/illustrateur doit être domicilié à l'année en dehors du territoire de Loudéac communauté – Bretagne Centre.
- L'auteur/illustrateur doit obligatoirement être édité dans une maison d'édition.

#### 4.2. Les éléments à fournir

L'auteur/illustrateur doit fournir :

- Un écrit faisant état notamment de son expérience en matière de médiation petite enfance
- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges, de l'esprit et de l'attendu de la résidence
- Une note d'intention ou de préprojet en lien avec l'EAC dans le cadre de la résidence - mission
- Une bibliographie, notamment des œuvres disponibles à des fins de diffusion dans les bibliothèques du réseau et auprès des partenaires du bassin de vie de Corlay
- La fiche administrative jointe en annexe.

#### 4.3. Le rétroplanning

Le rétroplanning prévisionnel est le suivant :

- Diffusion de l'appel à candidatures : le vendredi 17 novembre 2023
- Date limite de candidature : le dimanche 17 décembre 2023 à minuit
- Présélection des candidats : le jeudi 11 janvier 2024 au plus tard
- Communication de la présélection aux candidats retenus : le vendredi 12 janvier 2024 au plus tard
- Audition des candidats : entre le lundi 22 et 26 janvier 2024
- Choix de l'auteur/illustrateur petite enfance : entre le lundi 22 et 26 janvier 2024
- Temps de la résidence : entre mars et mai 2024

#### 4.4. Les coordonnées

Le dossier de candidature peut être envoyé :

- Par courrier à l'adresse suivante : Loudéac communauté – service petite enfance 4/6 boulevard de la gare 22600 LOUDEAC
- Ou par mail à l'adresse : [c.taillandier@loudeac-communaute.bzh](mailto:c.taillandier@loudeac-communaute.bzh)

Pour toute question, l'auteur/illustrateur peut contacter la référente du dispositif « Berce ô culture » :

Mme TAILLANDIER Christelle

Téléphone : 07.64.38.94.56

Courriel : [c.taillandier@loudeac-communaute.bzh](mailto:c.taillandier@loudeac-communaute.bzh)

## ANNEXE : La fiche administrative

NOM (Préciser éventuellement le nom de jeune fille) : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

N° Sécurité Sociale : .....

### SITUATION PROFESSIONNELLE

1. Si vous disposez d'un numéro SIRET, quel est-il ? .....

Si vous en disposez via une association, précisez le nom et les coordonnées de celle-ci : .....

Êtes-vous assujetti à la TVA ?  Oui  Non

Êtes-vous dispensé.e de précompte ?  Oui  Non

(Si oui, joindre la copie de la dispense de précompte de l'Urssaf)

Êtes-vous travailleur indépendant ou exercez-vous une profession libérale ? .....

2. Êtes-vous affilié.e au GUSO ?  Oui  Non

(Si oui, joindre la déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales)

3. Êtes-vous employé.e :

- D'une collectivité territoriale ?  Oui  Non
- De l'Éducation Nationale ?  Oui  Non
- D'une autre administration ?  Oui  Non

Si oui, quel est le nom de votre employeur ? .....

Êtes-vous titulaire ?  Oui  Non

(Si oui, fournir une preuve de votre titularisation : bulletin de salaire, arrêté)

4. Êtes-vous retraité.e ?  Oui  Non

5. Si vous êtes dans un autre cadre, merci de nous le préciser : .....

Joindre un RIB afin de pouvoir vous rembourser, le cas échéant, vos frais de transport.